

Un choix à nouveau contesté pour la Biennale de Venise

■ Dans une carte blanche, des acteurs du monde culturel déplorent la désignation de deux artistes néerlandophones pour représenter la Belgique à la Biennale de Venise.

■ La ministre francophone Alda Greoli dit avoir respecté la procédure.

Un des plus prestigieux événements

Le must. La Biennale de Venise est une fondation italienne qui organise des événements culturels. Mais, par métonymie, le terme est couramment utilisé pour désigner l'Exposition internationale d'art contemporain de la Biennale de Venise. Celle-ci est considérée comme une des plus prestigieuses manifestations artistiques en Europe et dans le monde. C'est aussi une des plus anciennes, puisqu'elle fut créée en 1893 et se tint pour la première fois en 1895 en tant que "Exposition internationale d'art de la cité de Venise".

La fronde des artistes francophones

Une lettre ouverte publiée mercredi dans "La Libre" et "De Morgen", intitulée "Les artistes francophones n'existent-ils pas ?" est signée d'une vingtaine de personnalités de l'art: artistes, galeristes, directeurs de centres d'art, etc. On y trouve même des signataires néerlandophones de marque, tels que l'artiste Guillaume Bijl et les directeurs de centres d'art Dirk Snauwaert (Wiels), Philippe Van Cauteren (Smak) ou Luk Lambrecht (CC Strombeek).

Leur réaction paraît se justifier (lire aussi l'éditorial en page 56). Le résultat du choix de deux artistes néerlandophones Harald Thys et Jos De Gruyter, dont personne ne conteste le talent (lire ci-dessous), fera que les artistes et institutions francophones seront exclus de Venise pour huit ans – puisque la Biennale se tient tous les deux ans et que les deux Communautés désignent l'artiste représentant la Belgique à tour de rôle. Comme s'il n'y avait de bons artistes que flamands. Erreur évidemment, disent les signataires y compris néerlandophones qui en exposèrent de nombreux en Flandre.

Une procédure non garantie

Mercredi, le ministre flamand de la Culture Sven Gatz (Open VLD), qui participe financièrement à cette prochaine Biennale, ne voulait pas commenter cette lettre ouverte. Rappelons qu'il avait expliqué souhaiter que pour 2021, quand ce sera à nouveau à la Flandre d'aller à Venise, une procédure aussi "ouverte" de désignation de l'artiste soit instaurée. Mais sans aucune garantie. D'autant qu'en 2019 on votera et qu'un nouveau ministre (peut-être N-VA ?) viendra.

Comme souvent, la composition du jury (avec deux néerlandophones et rien que des Bruxellois côté francophone) est mise en cause. Mais c'est surtout sur la procédure choisie par la ministre francophone de la Culture Alda Greoli (CDH) que la pression s'exerce ("procédure bureaucratique", estime Dirk Snauwaert du Wiels).

L'élue a répliqué mercredi par un communiqué défendant à nouveau cette procédure plutôt que de répondre directement à la carte blanche.

"1. Le cadre de cet appel d'offres était celui de l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Communauté française. Le montant en jeu, l'exigence démocratique de transparence et d'égalité de traitement des candidats imposait

d'établir un marché public exposant clairement les critères du projet recherché, les critères sur base desquels ils ont été examinés, le mode d'examen des propositions par un jury composé d'experts indépendants, etc.

2. Le jury de sept personnes était composé par une majorité de francophones: cinq issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et deux de la Communauté flamande.

3. Obtenir un projet artistique pertinent porté par des artistes

vivants et travaillant sur le territoire de la Communauté française et un commissaire disposant d'une expérience au niveau national et international. C'est manifestement le cas.

4. Conclusion: toutes ces balises ont été scrupuleusement suivies pour tous les projets en lice, loin de toute considération subjective – autre que l'appréciation de la qualité artistique, bien sûr – et agir autrement eût été contraire à la bonne gouvernance."

Guy Duplat

Le résultat du choix fera que les artistes et institutions francophones seront exclus de Venise pour huit ans.

Jos de Gruyter et Harald Thys, un duo d'artistes

Jos de Gruyter, né en 1965 à Geel et Harald Thys né à Wilrijk en 1966, se sont connus durant leurs études à Sint Lukas à Bruxelles et forment depuis 25 ans un duo – chose rare dans le monde de l'art. Harald Thys fait par ailleurs partie de l'«Etablissement d'en face», lieu d'art au cœur de Bruxelles, en face de Bozar.

Le duo est représenté par de grandes galeries comme Gavin Brown à New York, Isabella Bortolozzi à Berlin ou Dépendance à Bruxelles. Ils furent parmi les premiers à réaliser des vidéos à l'humour absurde comme celles de 1993

que le Wiels présentait à l'exposition «Le musée absent», qui racontait «Le coup d'Etat» en Belgique. Ils créent par leur films, leurs installations, leurs marionnettes un univers très belge, de réalité parallèle qui converse avec le nôtre. Un monde immanent où la simple force d'être là, la «normalité», devient beauté. Leurs photographies, dessins, objets et vidéos – plongés dans l'humour noir, l'(auto)réflexion,

le chevauchement des réalités, la fiction et l'histoire supprimée – jouent avec les notions du superficiel et du banal.

Ils firent sensation en 2008 à la Biennale de Berlin et étaient déjà en 2005 dans «La Belgique visionnaire» d'Harald Szeeman à Bozar. On a souvent vu leurs œuvres au Muhka à Anvers et au Mu.Zee d'Ostende, comme à Venise où ils furent invités par la Biennale en 2015. Une de leurs dernières œuvres est dans l'actuel parcours Beaufort à La Panne avec trois hautes stèles sur la plage, portant des bustes, «les 3 je-sais-tout», «De Drie Wijsneuzen».

Pour Venise, leur projet, porté par Anne-Claire Schmitz, directrice de La Loge à Bruxelles, s'intitule «Mondo Cane» (d'après le film homonyme) et évoquera l'Europe à travers un «spectacle» de marionnettes dont ils ont le secret.

G. Dt

Les polémiques se suivent sans se ressembler

Alida Greoli avait lancé en avril la procédure pour le choix du prochain artiste qui représentera la Communauté française à la Biennale de Venise 2019 (tous les deux ans il y a une alternance entre les Communautés flamande et française). En 2015, ce fut Vincent Meessen pour les francophones et en 2017, Dirk Braeckman pour les néerlandophones.

Surprise : l'appel précisait que le projet sélectionné le serait «dans le cadre de l'accord de coopération culturelle entre la Communauté flamande et la Communauté française et, porté par un ou plusieurs artistes et leur commissaire, témoignera de la vivacité de la création et des synergies en Belgique». Les deux Communautés coopérant pour Venise, c'était une grande première ! On retrouvait même dans le jury, deux personnalités issues de la Communauté flamande : Eva Wittcox, commissaire du pavillon belge en 2017 avec Dirk Braeckman et le commissaire d'exposition Cis Bierinckx.

Sven Gatz, le ministre flamand de la Culture (Open VLD) se réjouissait de ce signal : «Nous avons décidé de ne plus faire en 2019 de pavillon off à Venise pour la Flandre, laissant la Communauté française seule. Et à moins que la majorité prochaine ne change d'avis, je souhaiterais bien sûr que ces éléments – pas de off, membres du jury de l'autre Communauté, possibilité d'un commissaire de l'autre communauté – soient assurés de la même manière quand ce sera le tour de la Communauté flamande à Ve-

nise en 2021.»

L'histoire de désignations pour Venise est longue de polémiques et de recours. L'épisode la plus célèbre, triste running gag, fut celui des recours successifs de l'artiste carolorégien Charles Szymkowitz d'abord contre le choix d'Angel Vergara à la Biennale 2011 puis contre celui de Vincent Meessen en 2015.

Fadila Laanan avait pourtant dans ce dernier cas innové en suivant la procédure européenne ultrajuridique sur l'octroi des marchés publics, pour ne pas risquer un nouveau recours. Dès l'annonce en 2014 de cette procédure (quasi la même suivie cette fois), les milieux artistiques mettaient cependant déjà en garde contre une «hyperbureaucratization» de la désignation de l'artiste représentant la Belgique à la Biennale de Venise. Ils déploraient une procédure lourde et aléatoire sur son issue artistique. Plutôt qu'une «judiciarisation» absolue, il y avait pourtant selon eux un autre choix possible : que la ministre assume un choix, sur la base d'avis d'experts, en vertu des pouvoirs que lui confère sa responsabilité politique. Comme cela se fait en France et ailleurs.

Une grande artiste belge nous disait alors sa stupéfaction : «C'est comme si l'on lançait un appel à candidatures pour le prochain prix Nobel. Il n'y a là pas de point de vue, pas d'ambition artistique affichée, mais bien une grande complexité bureaucratique pour les artistes candidats.»

G. Dt

nise en 2021.»

Pour cette édition, le budget prévu est en hausse avec 450 000 euros (soit une hausse de 21 % par rapport aux 370 000 euros en 2015).

Treize artistes avaient déposé leur candidature : Jaques Lizène, Lionel Estève, Michel Mouffe, Ariane Loze, Harald Thys et Jos De Gruyter, Vincen Beeckman, Joëlle Tuerlinckx, Pierre Bismuth, Emmanuel Van der Auwera, Hans Op de Beeck, Walter Swennen, Eric Van Hove et un collectif d'artistes (David De Tscherner, Céline Gillain, LAB [au], Sebastien Reuzé, Christophe Terlinden).

De nombreux recours

450 000 €

Un budget en hausse

Le budget prévu par la Communauté française pour financer la représentation de la Belgique à la Biennale de Venise est en hausse de 21 % par rapport à l'édition 2015, pour laquelle elle avait retenu l'artiste – francophone lui – Vincent Meessen.